

# Communiqué de presse

Toulouse, le  
17 août 2015

## Aides PAC 2015 – rappel : Les exploitants agricoles doivent demander l'apport de trésorerie remboursable avant 20 août 2015

En 2015, compte tenu du décalage de la période de déclaration, la traditionnelle avance du mois d'octobre sur les aides de la politique agricole commune (aides PAC) est remplacée par un **Apport de Trésorerie Remboursable (ATR)**.

Pour bénéficier de l'ATR, **les agriculteurs ayant déposé un dossier PAC en 2015** devront renvoyer à la DDT du siège de leur exploitation une **demande d'aide avant le 20 août 2015** (formulaire papier à remplir et à signer).

A noter que l'ATR correspond à un **prêt dont les intérêts ne sont pas à la charge de l'agriculteur** (ces intérêts sont pris en charge par l'État) **et dont le remboursement se fera automatiquement** en fin d'année, au moment où les aides PAC seront versées par l'agence de services et de paiement (le montant de l'ATR sera retranché du montant des aides PAC).

Le formulaire de demande de l'ATR et sa notice explicative ont été envoyés par les DDT aux exploitants agricoles de leur département. Ces documents sont également disponibles sur le site Internet Telepac ([www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr)).

### Contacts Presse

DDT

Gabrielle LIMAN

☎ 06.19.21.48.36

☎ 05.81.97.71.04

Sophie LESAFFRE

☎ 06.35.16.36.31

☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU

☎ 06.85.80.22.14

☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Étienne

31038 TOULOUSE

CEDEX 9

☎ 05.34.45.34.45

Vous pouvez consulter les  
précédents communiqués  
de presse à l'adresse  
suivante :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués>



Suivez-nous sur

<https://twitter.com/PrefetMidiPy>

<http://www.haute-garonne.gouv.fr>

page 1/1